

08 déc 2017 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 8 décembre 2017

Transfert du patrimoine de l'Institut historique belge de Rome à l'Academia Belgica

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à la Politique scientifique Zuhal Demir, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le transfert du patrimoine de l'Institut historique belge de Rome (IHBR) à l'Academia Belgica – Centre pour l'Histoire, les Arts et les Sciences à Rome, et la dissolution simultanée de l'IHBR.

Depuis 1902, l'Institut historique belge de Rome (IHBR) se consacre à l'étude de l'histoire de l'Italie et de Rome depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours en lien avec nos régions, en particulier dans une perspective européenne. A l'occasion du mariage de la princesse belge Marie-José avec le prince héritier italien Umberto, la Fondation nationale Princesse Marie-José fut créée en 1930 afin de soutenir les recherches en histoire de l'art. A ce moment, l'idée fut née de créer une académie belge, dans laquelle siègeraient ces deux organisations. L'Academia Belgica (AB) a été fondée en 1939 et occupait un nouveau bâtiment qui hébergeait également l'IHBR et la Fondation nationale Princesse Marie-José.

Après avoir organisé de nombreuses activités communes, l'Academia Belgica, l'IHBR et la Fondation nationale Princesse Marie-José ont exprimé le souhait d'intégrer leurs missions et leurs activités au sein d'une seule fondation d'utilité publique. Cette fusion s'inscrit dans la philosophie de l'accord de gouvernement et prend la forme d'une intégration de l'IHBR et de la Fondation nationale Princesse Marie-José dans l'Academia Belgica.

En concertation avec les institutions concernées un projet pour les nouveaux statuts de l'Academia Belgica a été élaboré. Ces statuts offrent un équilibre entre les intérêts des différentes institutions et sauvegardent également les intérêts de l'Etat fédéral.

Les institutions souhaitent procéder à la fusion au 1er janvier 2018. La secrétaire d'Etat prendra les initiatives légales et réglementaires nécessaires à cet effet.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe